



18 septembre 2006

**Femmes, Débat et Société alerte le Président de l'UMP
et lance un appel pour l'équité dans la vie politique**

Communiqué de presse

L'association Femmes, Débat et Société (FDS), le club des femmes actives du centre et de droite, a adressé ce jour une « lettre ouverte au Président de l'UMP » (voir ci-après).

Lettre ouverte au Président de l'UMP en faveur du renouvellement

FDS alerte Nicolas Sarkozy avant qu'il ne soit trop tard des risques encourus par l'UMP si le parti n'assure pas pour les prochaines élections législatives un renouvellement des candidats en veillant notamment à une plus grande représentativité des femmes.

Il ne s'agit pas de la parité pour la parité - encore que la loi existe et doit être appliquée - il s'agit pour les femmes du centre et de droite d'apporter leurs différences et leurs complémentarités, avec un objectif absolu : gagner les élections de 2007 et 2008.

Le renouveau et l'efficacité de la vie publique passent, non pas par une femme, mais bien par l'entrée massive des femmes en politique.

Appel en faveur d'un projet de loi pour plus d'équité dans la vie politique

Au-delà de cette situation d'urgence concernant les investitures pour les élections législatives, et comme FDS l'a annoncé à l'issue de son Université d'été des 3 et 4 juillet 2006, l'association lance un appel aux responsables politiques de la majorité pour qu'ils adoptent sans tarder une nouvelle législation visant à moderniser la vie politique et à faciliter une entrée massive des femmes en politique :

- instauration d'un **Ticket Paritaire** pour tous les scrutins uninominaux (y compris pour les élections cantonales). Il s'agirait d'un ticket mixte associant soit une titulaire et un suppléant, soit un titulaire et une suppléante. Un « **contrat de mandat** » pourra être passé afin d'établir les modalités et champs d'intervention du titulaire et de son suppléant, y compris s'ils le souhaitent la répartition financière. Le rôle de suppléant pourrait ainsi devenir un véritable tremplin vers une position de titulaire.
- **limitation dans le temps du nombre de mandats politiques** (à 2 ou 3 fois le même mandat),

- respect plus strict du **non cumul des mandats**,
- **parité renforcée au niveau des exécutifs** territoriaux et des intercommunalités,
- augmentation des pénalités pour non respect de la loi et **bonus** aux partis développant de bonnes pratiques,
- **dispositions limitant les risques** afférents à la situation de fin de mandat pour encourager la société civile (et en particulier les femmes) à prendre des risques en entrant en politique (indemnité de fin de mandat, validation des acquis de l'expérience pour les retours à la vie professionnelle etc.)...

Point sur la parité aux élections législatives :

Pour les élections législatives, les pénalités financières imposées aux partis politiques n'ont pas eu l'effet dissuasif suffisant pour atteindre l'objectif paritaire fixé par la loi.

La loi prévoit de pénaliser financièrement les partis¹ et groupements politiques qui n'auront pas présenté 50% de candidats de chacun des deux sexes (à 2% près). L'obligation paritaire est ainsi moins forte que pour les élections au scrutin de liste dans la mesure où les partis et groupements politiques peuvent arbitrer sur la proportion de femmes investies candidates en fonction de la perte financière sur la première fraction de l'aide publique directe correspondant à la moitié du différentiel des candidatures féminines et masculines.

Lors des élections législatives de juin 2002, où la loi du 6 juin 2000 s'est appliquée pour la première fois, les partis politiques ont ainsi préféré recevoir moins d'argent de l'État plutôt que d'investir suffisamment de femmes candidates². **Les femmes ont représenté seulement 38,8 % des candidates et ne sont aujourd'hui que 12,3 % à siéger à l'Assemblée nationale** (soit 8 de plus que dans la précédente assemblée).

Avec de tels chiffres, la France se classe au 21ème rang de l'Union européenne et au 69ème rang mondial.

FDS en bref :

En 1999, Michel BARNIER, Jacques BARROT, Dominique PERBEN et Jean-Pierre RAFFARIN, ont encouragé le lancement de « Femmes, Débat et Société », association rassemblant des femmes voulant contribuer au débat politique sur les enjeux et les choix de société. Peu à peu, le groupe s'est étoffé, avec le souci d'intégrer des femmes de tous les horizons professionnels, de toutes les sensibilités de droite et du centre, et de toutes les régions françaises.

FDS réunit aujourd'hui plus de 500 femmes exerçant des responsabilités à un haut niveau régional, national ou international, sur le plan économique, social, privé ou public, associatif... sans nécessairement être affiliées à un mouvement politique, toutes affichent la volonté de participer à la réflexion et à l'action pour l'avenir de notre société.

Information : www.fdsfrance.fr - E-mail : contact@fdsfrance.fr

Sylvianne VILLAUDIÈRE, présidente fondatrice, porte parole de FDS - tel : 06 19 58 28 97

Florence RICHARD, présidente du Conseil d'administration de FDS : tel : 06 70 83 93 02

¹ Le montant de la première fraction lui étant attribué est diminué d'un pourcentage égal à la moitié de cet écart rapporté au nombre total de candidats.

² L'UMP a perdu 4264738 euros (466 hommes et 114 femmes investis), le PS a perdu 1 651 806 euros (350 hommes, 185 femmes) l'UDF a perdu 667 076 euros (181 hommes, 45 femmes) ...